



DATE DE PUBLICATION : 3 mars 2020

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider le CSE Siège du 4 mars 2020 à partir de 10 heures.

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Ressources Humaines le 25 avril 2019 ;

Vu l'article L 2315-23 du code du travail ;

Décide :

Délégation est donnée au directeur des Relations sociales à l'effet d'assurer la présidence du comité social et économique Siège du 4 mars 2020 à partir de 10 heures.

Fait à Paris, le 3 mars 2020

Hervé GONSARD